

LIGUE NATIONALE DE BASKET

FINALES JEEP® ÉLITE 2018

Cahier des charges

04/04/2018



FINALES

★ ★ 2018 ★ ★

Ce document précise les modalités d'organisation des Finales Jeep® ÉLITE 2018 dans les clubs. Les domaines d'intervention de la LNB et des clubs y sont notamment explicités.

PREAMBULE

Les Finales sont organisées sous le contrôle supérieur de la Ligue Nationale de Basket (LNB) en relation avec les clubs concernés et dans le cadre du strict respect des différents règlements de la LNB.

Les dates des « Finales Jeep® ÉLITE » sont fixées par la LNB (cf. article 1.2), qui s'engage, avec le soutien des clubs finalistes, à leur organisation dans les meilleures conditions possibles dans le respect des lois et règlements applicables à l'organisation de tous spectacles sportifs.

Le formatage marketing des finales, les protocoles et animations, la « mise en scène télévisuelle », les actions de communication seront établis et supervisés par la LNB.

Pour certains aspects organisationnels, la LNB se réserve le droit de faire appel à un ou plusieurs prestataires. La société Sport Plus Conseil assistera notamment la LNB sur les parties animations, protocoles et logistiques.

1. PRESENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

1.1. Principe

- Depuis la saison 2012-2013, la LNB organise les Finales de son championnat de France Jeep® ÉLITE sur une série au meilleur des 5 matchs. La première équipe à remporter 3 matchs dans la série est sacrée Championne de France.
- Cet événement est le dernier temps fort de la saison de basket français. C'est le rendez-vous phare pour les spectateurs, les supporters des clubs et les médias. L'objectif est de réussir un événement populaire, festif, et médiatique, notamment en assurant le remplissage des enceintes sportives et le succès des retransmissions télévisées.
- La LNB veut créer un « feuilleton des Finales », une histoire et la raconter.

1.2. Format

Les Finales se déroulent sur le format « 2-2-1 » :

- Les 2 premiers matchs se déroulent sur le parquet de l'équipe ayant obtenu le meilleur classement à l'issue de la phase régulière
- Le 3e et le 4e match (si nécessaire) se déroulent sur le parquet de l'équipe n'ayant pas obtenu le meilleur bilan à l'issue de la phase régulière
- Le 5e match (si nécessaire) se déroule sur le parquet de l'équipe ayant obtenu le meilleur classement à l'issue de la phase régulière

1.3. Typologie officielle

- Dans leurs supports de communication, la LNB, les clubs finalistes et les autres clubs de la LNB devront utiliser pour l'évènement la dénomination officielle « Finales Jeep® ÉLITE 2018 ».
- La LNB, les clubs finalistes et les autres clubs de la LNB devront utiliser la dénomination suivante pour les rencontres : « Finales Jeep® ÉLITE 2018, Episode 1 », « Finales Jeep® ÉLITE 2018, Episode 2 », « Finales Jeep® ÉLITE 2018, Episode 3 », « Finales Jeep® ÉLITE 2018, Episode 4 » et « Finales Jeep® ÉLITE 2018, Epilogue ».

2. DISPOSITIONS DE LA LNB

La LNB devra respecter les points suivants dans le cadre de l'exécution de sa mission.

2.1. Contrat TV

- La LNB respectera les termes du contrat signé conjointement par la LNB et la FFBB auprès du diffuseur ALTICE.

2.2 Protocole de match & animations

- La LNB établira un protocole de match spécifique (présentation des équipes, annonces sonores, remise éventuelle du trophée...) qu'elle mettra en œuvre les jours de match avec l'aide de Sport Plus Conseil et/ou éventuellement, selon son unique choix, du personnel des clubs.
- La LNB définira intégralement le conducteur des rencontres (animations diverses pendant les temps morts, pompom girls...).
- Ce conducteur sera validé en fonction des contraintes locales que le club recevant aura transmises à la LNB ; il pourra ainsi être adapté à la marge.
- Le speaker n°1 sera celui du club lors de la saison régulière. Il pourra être accompagné d'un speaker institutionnel chargé d'effectuer l'ensemble des protocoles LNB (présentation de l'équipe visiteuse, annonces LNB, animations temps morts, remise des trophées...). Le cas échéant, ce second speaker sera désigné par la LNB. Il pourra être accompagné par un DJ qui gèrera l'intégralité de la programmation musicale tout en tenant compte des habitudes du club hôte.
- Les animations pourront être parrainées par un partenaire de la LNB
- Le club devra veiller à proposer 4 places (speaker(s), DJ et régisseur terrain) à la table de marque ainsi que le câblage et l'alimentation électrique nécessaires au raccordement de la régie son du DJ.
- En coordination avec la LNB, le club fera ses meilleurs efforts pour répondre aux différents besoins logistiques des animations (parking, vestiaires, accréditations).
- 10 m² dans le hall d'entrée de la salle pourront être mis à disposition de la LNB afin de proposer aux spectateurs une animation « Finales Jeep® ÉLITE ». Ce périmètre sera sécurisé par le club hôte.

2.3 Communication & promotion

- La LNB se chargera de la création de tous les visuels de communication pour l'événement (Affiches, spots TV...).
- La LNB se chargera de la promotion (affichage, annonces presse, spots TV...) effectuée avant et pendant les Finales.
- Les clubs finalistes appuieront le plan de communication de la LNB via leurs propres canaux de promotion (Programme, affichage, échanges médias, site Internet...) et notamment leurs partenaires médias (PQR, Radios locales, ...). Pour ce faire, la LNB laissera à la disposition des clubs tous les visuels de communication créés pour l'évènement. Les clubs pourront ainsi décliner le visuel sur les différents supports locaux.
- Les clubs finalistes devront respecter la charte graphique mise en place par la LNB dans toute leur communication et sur tous leurs supports.

2.4 Relations presse

L'application de la convention LNB / UJSF s'applique pour les Finales LNB à savoir :

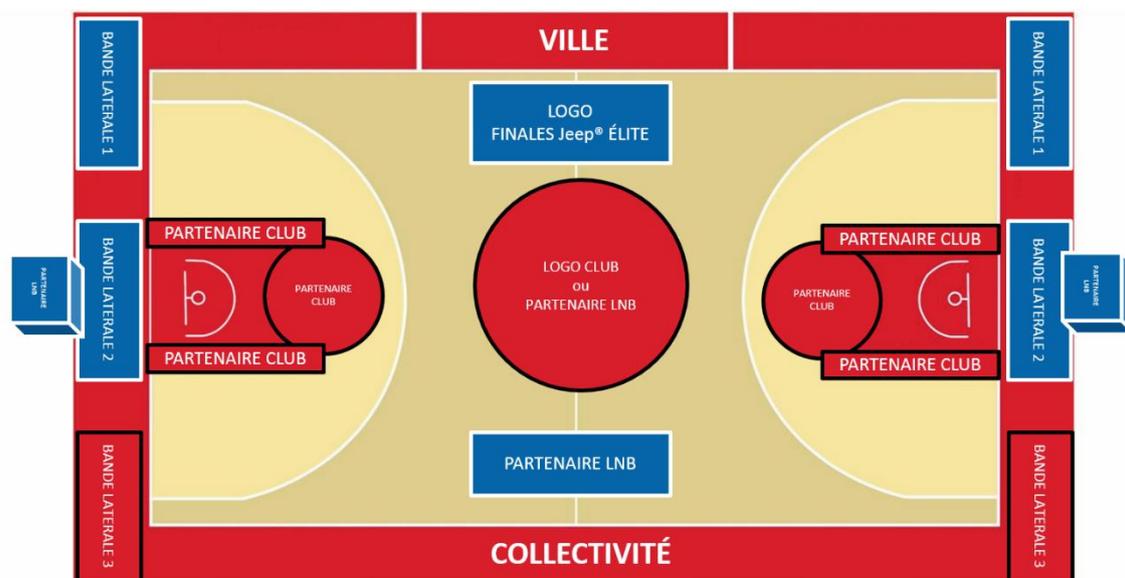
- Les Finales LNB sont considérées comme des « Evènements LNB » et à ce titre les accréditations pour les rencontres sont gérées directement par l'UJSF. L'accès des installations Presse sera donc exclusivement réservé aux journalistes professionnels.
- Le club devra s'engager à mettre ses installations en conformité (cf. Article 3.5)
- **Conférences de presse :**
 - **Veille de match :** Le service de presse de la LNB, avec le soutien du personnel des clubs, organisera chaque veille de match une conférence de presse dans l'enceinte de la salle. Cette conférence de presse se déroulera en fin de matinée ou en début d'après-midi, en fonction des horaires d'entraînement des deux équipes. Les entraîneurs et deux joueurs de chaque équipe seront présents. Dans le cas contraire, le club s'engage à filmer la conférence de presse.
 - **Conférence de presse d'après-match :** Elle sera organisée conformément à la convention LNB/UJSF en vigueur
 - **Zone Mixte :** Une zone mixte sera organisée. Les joueurs auront l'obligation d'y passer après la fin de rencontre.
 - L'accès du vestiaire de l'équipe vainqueur aux photographes et aux caméras pourra être organisé à l'issue du dernier match de la série.
 - **Entraînements :** Pour les entraînements organisés la veille de la rencontre, le dernier quart d'heure de chaque équipe sera ouvert à la presse. Le service de presse de la LNB, avec le soutien du personnel des clubs, organisera un point presse à l'issue de l'entraînement.
 - En dehors des veilles et des jours des rencontres, chaque club aura l'obligation d'organiser un point presse à l'issue du (ou de l'un) des entraînement(s) programmé(s). Le programme des entraînements quotidiens ouverts aux médias sera communiqué par les clubs à la LNB.
- **Marketing :** les backdrops situés dans les salles de conférence de presse et dans les zones mixtes seront réalisés et livrés par la LNB à ses frais dans les clubs. Les 2 clubs finalistes pourront y placer deux partenaires majeurs chacun dont les secteurs d'activités ne seront pas concurrents aux partenaires de la LNB et sous réserve des délais techniques d'impression.
- **Media Day :** la LNB fera ses meilleurs efforts pour organiser une journée complète d'interviews et de rencontres avec les médias sur Paris avec le club (joueurs, staff, Président) Champion de France à l'issue du titre. A ce sujet, le club Champion de France devra respecter les dispositions indiquées dans l'article 3.5 Paragraphe 3.

2.5 Habillage

- **Parquet :** en matière de couleurs et de marquages, le parquet devra être conforme à la charte terrain communiquée au préalable par la LNB. La LNB se réserve le droit d'habiller le parquet comme elle le souhaite, avec les annonceurs et les marquages qu'elle souhaite avec notamment les dispositions explicitées dans la partie 2.6. L'habillage du parquet (hors raquettes) est pris en charge par la LNB.
- **Habillage de la salle :** un habillage spécifique aux couleurs de l'événement autour du parquet, dans les coursives et en dehors de la salle sera mis en place par le club recevant
- L'ensemble de ces dispositions sera bien évidemment validé par la LNB en accord avec le club et l'exploitant de la salle.

2.6 Marketing

- La LNB conserve l'exploitation commerciale des espaces suivants (en bleu sur le schéma ci-dessous) sur le terrain des deux clubs :
 - Emplacement Namer
 - Rond central
 - Bande latérale 1
 - Habillage du panier et bande latérale 2 sous le panier
- Les clubs pourront conserver l'exploitation commerciale des espaces suivants en harmonie avec l'habillage du terrain :
 - Ronds des raquettes (Sous réserve d'un secteur d'activité non concurrent aux partenaires LNB)
 - Zones restrictives des raquettes (Sous réserve d'un secteur d'activité non concurrent aux partenaires LNB)
 - Bande latérale 3
- Les logos des partenaires des clubs sur le parquet devront être aux couleurs de la charte graphique du pourtour du parquet (monochromie)
- Ecrans Géants : La LNB disposera d'un tiers du temps d'affichage sur les écrans de la salle pour promouvoir ses partenaires et pour animer la rencontre ;
- Les animations LED seront réservées à la LNB. Néanmoins le club disposera :
 - Des animations LED pour ses collectivités
 - Des animations LED pour ses partenaires « terrain » rond central et panier dans le cas où ils auraient été remplacés par les partenaires de la LNB et sous réserve qu'ils ne soient pas concurrents aux partenaires LNB
 - De 4 animations LED de partenaires privés sous réserve qu'ils ne soient pas concurrents aux partenaires LNB
- Les clubs ne pourront pas commercialiser d'espaces de visibilité spécifiquement pour les Finales Jeep® ÉLITE à d'autres partenaires que ceux de la saison régulière et dont les secteurs d'activités seraient concurrents des partenaires de la LNB.
- Les prestations VIP sont bien évidemment commercialisables à discrétion du club local.



15 jours avant le premier épisode des Finales, la LNB informera les clubs de l'état de vente des emplacements commercialisés par la LNB.

Si les emplacements « rond central » et « habillage du panier » ne sont pas vendus par la LNB, le club hôte pourra alors les commercialiser à un de ses partenaires tant que les secteurs d'activités ne rentrent pas en conflit avec un secteur d'activité d'un des partenaires de la LNB.

Les autres emplacements 1 et 2 resteront à la disposition de la LNB.

2.7 Merchandising

- La LNB pourra mettre en place un point de vente de produits dérivés dans l'enceinte de la salle et veillera au contrat équipementier signé par le club.
- Il est strictement interdit pour les clubs de commercialiser des produits avec le logo Finales Jeep® ÉLITE

3. DISPOSITIONS DES CLUBS

Les clubs finalistes devront respecter les points suivants dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

3.1. Organisation logistique

Concernant les domaines listés ci-dessous, les mêmes procédures qu'en Championnat sont appliquées :

- Sécurité des joueurs, du public et de l'ensemble des acteurs œuvrant sur l'événement.
- Après avoir pris connaissance du dispositif de sécurité du club, la LNB pourra demander une sécurité extérieure renforcée si elle le juge nécessaire
- A l'occasion des matches où un protocole de remise des trophées aurait lieu, un renfort sécurité de 16 ADS sera mis en place par le club pour sécuriser le terrain pendant le protocole
- Gestion médicale (médecin, ambulance, Croix-Rouge).
- Gestion sportive (accueil des arbitres, des OTM et du commissaire par le délégué aux officiels, mise à disposition de la vidéo de la rencontre sur le serveur LNB etc ...)

3.2. Billetterie

- Le club recevant déterminera la politique tarifaire des rencontres. Celle-ci devra cependant être validée par la LNB.
- Le club recevant sera en charge de la billetterie des rencontres le concernant, sachant qu'il mettra à la disposition de la LNB un maximum de :
 - 30 invitations VIP avec accès cocktail en tribune officielle
 - 100 invitations VIP avec accès cocktail en tribune VIP
 - 100 invitations de catégorie grand public
 - Les invitations de chaque catégorie seront groupées (bloc d'invitations afin que les invités LNB de chaque catégorie soient installés ensemble)
 - La LNB gèrera prudemment et en collaboration avec le club hôte ce quota d'invitations
 - En cas de forte affluence des invités LNB, une borne d'accueil spécifique LNB pourra être mise en place
- Le club recevant réservera 5% de la capacité totale de sa salle aux besoins du club visiteur (dirigeants, supporters...). Un minimum garanti de 5% de la capacité de chaque catégorie tarifaire sera proposé au club visiteur qui pourra procéder à la réservation jusqu'à 36h avant le coup d'envoi.

3.3. Accueil des partenaires / Salons VIP

- Le club hôte mettra à la disposition des partenaires un ou plusieurs espaces réceptifs d'une surface minimum totale de 400 à 500 m².
- Le club organisera la décoration de l'espace de réception et le cocktail haut de gamme pour un minimum de 500 VIPs ; il prévoira l'accueil de ses partenaires et des partenaires de la LNB avant le match, à la mi-temps, et après le match.
- Par réception et cocktails haut de gamme, il est entendu : champagne, boissons alcoolisées et non alcoolisées en quantité largement suffisante ainsi qu'au minimum 15 pièces de petits fours salés et 7 pièces de petits fours sucrés par personnes pour toute la durée du réceptif.
- Le club disposera un minimum d'un écran géant et de 5 écrans de télévision au total dans le ou les espaces réceptifs. Ces écrans permettront la diffusion puis la rediffusion de la rencontre ainsi que la diffusion de divers supports vidéo (clips, Top 10...).

3.4. Animations / Entertainment

- La LNB gèrera le conducteur des matches organisés dans les clubs avec l'assistance de Sport Plus Conseil.
- La LNB encourage les clubs à doter leurs supporters d'accessoires (t-shirts, écharpes, serviettes... dans le respect des dispositions prévues à l'article 2.7) de couleur uniforme afin de créer une ambiance spéciale. Toutefois, il est rappelé que toute amplification sonore au moyen d'une installation électrique (ou non) en dehors de ce qui est autorisé par la charte du speaker est formellement interdite.
- La LNB encourage les clubs à organiser des événements en amont et/ou en marge des Finales, que ce soit en ville ou autour de la salle les jours de match.

3.5. Relations presse

Le club mettra en conformité ses installations presses selon le modèle suivant :

- Equipement :
 - **Tribune de presse** : Elle aura une capacité d'accueil de 75 journalistes au minimum (une place simple **ou** un pupitre par journaliste). Un accès Wi-fi dédié sera disponible.
 - **Salle de presse** : Elle aura une capacité de 40 places assises, avec au moins un écran TV à disposition qui retransmettra la rencontre. Un accès Wi-fi dédié sera disponible.
 - **Salle de Conférence de Presse** : Une table surélevée sera installée pour accueillir les participants. Une sonorisation de la salle sera prévue. Elle aura une capacité de 40 places assises.
 - Pour chaque rencontre, le club hôte prévoira en salle de presse un espace de restauration (buffet) pour les journalistes. Le buffet sera à la disposition de la presse avant le match, à la mi-temps et après le match.
 - Les vestiaires des clubs recevant et visiteur devront rester vierges de toute publicité pour un partenaire.
- Organisation :
 - Planning des conférences de presse (cf. article 2.4)
 - Dispositif : LNB + UJSF avec soutien du club hôte
- Media Day avec les Champions de France :

A l'issue du dernier épisode disputé, l'équipe Championne de France (joueurs, staff et Président) devra se rendre sur Paris pendant 24 heures pour répondre à des sollicitations médiatiques (article 2.4). La date de ce déplacement sera définie par la LNB et pourra être

placée dans les 2 jours suivants le titre de Champion de France. Le club devra impérativement respecter cette disposition. Les frais de cette journée seront pris en charge par le club.

3.6. Merchandising

- La boutique du club réservera une partie de son espace à la vente de produits dérivés LNB.

3.7. Planning & préparation

Au moment de leur qualification officielle en playoffs, les clubs étudieront ce cahier des charges. Les clubs devront contacter les services de la LNB pour toute question :

- Logistique / Equipement / Tribunes / Sportif : Mathieu DESVALOIS – 01.84.79.67.53
- Organisation presse : Arnaud SEVAUX – 01.84.79.67.64.
- Marketing / Habillage / Conducteur / Invitations : Daniel FOUREY – 01.84.79.67.65

Une conférence téléphonique sera organisée avec chaque club finaliste le lendemain de sa qualification en finale. Le Manager Général, Service Communication/Marketing/Événementiel, Billetterie et le chargé de sécurité devront notamment être présents à cette occasion.

4. MODELE FINANCIER

4.1. Charges LNB

La LNB prendra en charge les dépenses suivantes :

- Création de la charte de communication de l'événement
- Plan de communication national
- Habillage du parquet / Remise en état du parquet
- Les frais techniques relatifs aux contrats de partenariat signés à cette occasion (LED, goodies...)
- Tous les frais relatifs aux animations et protocoles (pom pom, squad...)
- Pilotage et intervention éventuelle du prestataire organisateur

4.2. Charges Clubs

Les clubs prendront en charge les dépenses classiques liées à l'organisation de leurs matchs :

- Sécurité des acteurs dans l'enceinte et aux abords de l'arène
- Frais de location de l'infrastructure
- Habillage raquettes en bichromie et harmonie visuelle avec la charte graphique de l'événement
- Plan de communication local

Des dépenses complémentaires seront à assurer par les clubs afin de pouvoir accueillir les Finales LNB :

- La mise à disposition des invitations mentionnée dans l'article 3.3
- La mise en configuration des espaces afin qu'ils correspondent aux normes imposées dans ce présent cahier des charges (espaces presse, VIP...)
- En cas d'épilogue (5^{ème} match), le club hôte prendra en charge les frais d'hébergement du club visiteur (2 nuitées maximum)
- Le déplacement sur Paris pour le Media Day organisé par la LNB (article 2.5 et 3.5), le cas échéant les frais de vie.

Des droits d'organisation seront également à la charge des clubs :

- Afin de garantir le succès de l'événement, un forfait de 10.000€ HT hors frais d'arbitrage par match effectué au cours des Finales sera versé par le club hôte.

- En cas d'épilogue (5^{ème} rencontre de la série), les frais d'hébergement du club visiteur (2 nuitées maximum) seront pris en charge par le club hôte sur la base d'une délégation de 18 personnes. Les clubs définiront ensemble des modalités de réservation.

Le bilan budgétaire de l'événement sera transmis par chaque club dans les 30 jours suivants le dernier épisode des Finales LNB.